



PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024

---

**Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH,  
Légalement convoqué le 17 octobre 2024 par Madame Estelle VILESPY, Maire  
Vérification du quorum : 7.5 arrondis à 8  
Désignation d'un secrétaire de séance : Noël BOUSQUET Christophe REMOLA.  
Ouverture de la séance à 18h30 par Estelle VILESPY, Maire.**

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2024
2. Vote de subventions aux associations
3. Demande de fonds de concours Environnement 2025 auprès de la CCPLM
4. Demande de subvention pour la 2ème tranche de travaux de rénovation de l'école de Belpech auprès de la Préfecture de l'Aude au titre de la DETR, du Conseil Départemental de l'Aude et de la Région Occitanie
5. Demande de subvention pour la réalisation d'un schéma des mobilités auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de l'ADEME
6. Frais de fonctionnement école : participation des communes 2023/2024
7. Frais de fonctionnement restauration scolaire : participation des communes 2023/2024 et vote nouveau tarif repas 2025
8. Signature de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO/ADELPHE
9. Ouverture et fermeture de poste – nouveau tableau des effectifs au 1er janvier 2025
10. Décisions du Maire (18 à 22)
11. Questions diverses

## 1. Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2024

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 à l'approbation du Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

### Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 12

## 2. Vote de subventions aux associations

Madame le Maire propose au conseil de valider l'octroi des subventions suivantes :

N° ASSOCIATION	Bénéficiaires	Nature	MONTANT
16	Sté d'Histoire	Subvention de fonctionnement : COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : apéritif Journée du Patrimoine	59,67 €
17	Société de Pêche et Pisciculture - AAPPMA	Subvention de fonctionnement : COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : concours de pêche du 24 aout 2024 et journée famille du 25 aout 2024	150,00 €
20	Confrérie Les Fins Gourmets Bellopodiens - Les Salsaires	Subvention de fonctionnement COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : Chapitre de septembre 2024	150,00 €
21	Cooperative scolaire	Subvention pour goûter de Noël (3 €/enfant) versée en décembre : 128 élèves	384,00 €
TOTAL			743,67 €

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention :

Contre :

Pour : 12

### 3. Demande de fonds de concours Environnement 2025 auprès de la CCPLM

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022 04 0009, en date du 22 juin 2022, approuvant la Charte de cadrage des projets d'énergies renouvelables de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) qui ouvre la possibilité pour les communes de la CCPLM d'accéder à un fonds de concours

Vu le règlement du fonds de concours « Environnement » transmis par la CCPLM pour la période 2022-2026 et que la commune a approuvé par délibération 2023/08/008 du 24 octobre 2023,

Vu les Statuts de la Communauté de Commune Piège Lauragais Malepère et notamment les dispositions incluant la Commune de BELPECH, comme l'une de ses communes membres rendant la Communauté compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement au travers de la réalisation d'un plan climat air et énergie territorial,

Dans ce cadre, la commune souhaite déposer une demande de fonds de concours à la Communauté de Commune Piège Lauragais Malepère,

Les travaux proposés sont :

- PROJET 1 : Installer 1 récupérateur d'eau avec pompe aux ateliers municipaux pour la somme de 2 440 € HT et planter des haies champêtres dans le secteur du village retraite pour un montant de 967.00 € HT pour un montant total de 3 407.00 €
- PROJET 2 : Travaux désimperméabilisation des parkings avenue Charles de Gaulle pour un montant de 6 392 € HT.
- PROJET 3 : Travaux d'aménagement paysager place de l'oratoire pour un montant de 6 800 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil de choisir 1 projet parmi les 3 proposés.

Le Conseil Municipal décide :

- décide de ne pas retenir le projet 1 à l'unanimité des membres présents ;
- décide de ne pas retenir le projet 2 à l'unanimité des membres présents ;
- décide de retenir le projet 3 à la majorité des membres présents, Monsieur Christophe REMOLA s'abstenant ;

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention : 1

Contre :

Pour : 11

### 4. Demande de subvention pour la 2ème tranche de travaux de rénovation énergétique de l'école de Belpech auprès de la Préfecture de l'Aude au titre de la DETR,

du Conseil Départemental de l'Aude et de la Région Occitanie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du groupe scolaire de la commune.

Le projet initial est divisé en 3 zones :

- Zone 1 : espace maternelle
- Zone 2 : partie primaire réalisée en 2008
- Zone 3 : partie primaire correspondant au bâtiment le plus ancien (année 55-56)

Les travaux de la zone 3 ont été réalisés à l'été 2024.

Les travaux de la tranche 2 sont les suivants :

- Rénovation des WC et sanitaires communs avec l'isolation de la zone 2
- Rénovation du couloir et de ses murs zone 2
- Réfection des couloirs des classes avec isolation de la zone 1
- Réfection du sol de l'ensemble des classes et du couloir de la zone 1
- Remplacements de menuiseries de la zone 1
- Réaménagement des entrées de classes afin de faciliter l'accessibilité de la zone 1
- Mise aux normes de l'installation électrique et du réseau informatique de la zone 1

le montant prévisionnel du projet s'élève à :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant H.T.	Financeurs	Montant H.T.
Travaux zone 1	194 467,00	Département 30 %	86 976,99
Travaux zone 2	67 257,00	Région 10 %	28 992,33
Maitrise d'œuvre et contrôles	26 199,30	DETR 2025 40%	115 969,32
diagnostic avant travaux	2 000,00	Autofinancement 20 %	57 984,66
<b>Total H.T.</b>	<b>289 923,30</b>		<b>289 923,30</b>
TVA 20 %	57 984,66		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>347 907,96</b>		

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver le projet et le plan de financement susmentionné et de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Aude, de la Région Occitanie et de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention :

Contre :

Pour : 12

5. Demande de subvention pour la réalisation d'un schéma des mobilités auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de l'ADEME

Madame le Maire rappelle au conseil qu'il avait été identifié dans les projets du mandat de réaliser un schéma des mobilités pour améliorer la circulation et le partage des espaces publics entre tous les usagers.

En effet, Belpech est une commune rurale confrontée à de nombreuses spécificités qui en font une commune « à part » sur certains sujets : notamment en matière de mobilité. La commune de Belpech séduit par la beauté de ses paysages, par sa qualité de vie, et attire de nouveaux habitants venant essentiellement de la métropole toulousaine, attirés notamment par le prix raisonnable du foncier. Elle s'étend sur 42,46 km<sup>2</sup> avec un bourg centre, quatre hameaux et de nombreux écarts (80 fermes isolées). Belpech compte une école primaire (120 enfants de la PS au CM2), une crèche, une cantine, une médiathèque, plusieurs équipements sportifs et salles municipales répondant aux besoins des habitants et de 35 associations. Un arrêt de transport scolaire dessert le collège de Mazères et les lycées de Pamiers et Castelnaudary. Aucun autre moyen de transport ne dessert la commune, sauf le TAD intercommunal. Le secteur agricole représente la 1ère activité économique et le 1er employeur sur la commune est l'EHPAD public. On peut aussi noter la présence de nombreux commerçants, artisans et travailleurs indépendants. A ce jour, la voiture est le moyen de déplacement privilégié et la commune sature sous le nombre de véhicules en stationnement. La marche à pied et le vélo restent délicats compte tenu du manque d'aménagements et du sentiment d'insécurité ressenti par la population.

Pour compléter cette étude sur les mobilités, 3 devis ont été demandés à l'Agence Technique Départementale pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'évaluer les aménagements qui découleront du schéma des mobilités. 3 secteurs ont été identifiés comme prioritaires : école/cantine/médiathèque, avenue de Garnac et Place de l'Oratoire.

Pour financer ce schéma des mobilités, Madame le Maire, rappelle au conseil qu'un dossier de candidature a été déposé auprès de l'ADEME au mois de juillet 2024 dans le cadre de l'appel à projet AVELO3. Elle informe le conseil sur la possible participation du Département de l'Aude dans le cadre de sa politique de développement des mobilités actives.

Le plan de financement prévisionnel du projet serait composé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant H.T.	Financeurs	Montant H.T.
Etudes de mobilités actives et plan d'actions pour favoriser l'accès à vélo	11 938,00	Département 30 %	8 957,40
Etude de maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle d'aménagement	17 920,00	ADEME 50 %	14 929,00
		Autofinancement 20 %	5 971,60
<b>Total H.T.</b>	<b>29 858,00</b>		<b>29 858,00</b>
TVA 20 %	5 971,60		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>35 829,60</b>		

Madame le Maire propose au Conseil de demander une aide financière comme décrite ci-dessus, auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de l'ADEME.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention :

Contre :

Pour : 12

#### 6. Frais de fonctionnement école : participation des communes 2023/2024

Céline Benazeth présente au Conseil le bilan financier du fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2023/2024 :

désignation	montant des dépenses 2023-2024	montant des dépenses 2022-2023	% entre les 2 années scolaires
subvention coopérative scolaire	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00
subvention gouter Noël	360,00 €	363,00 €	-0,83
visite collège Mazères	200,00 €	200,00 €	100,00
subvention projet école	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00
fournitures scolaires	7 541,73 €	7 686,71 €	-1,89
piscine transport et entrées	4 884,20 €	4 546,60 €	7,43
électricité	2 515,77 €	2 683,04 €	-6,23
eau	1 276,06 €	1 106,18 €	15,36
chauffage fioul	9 326,63 €	10 871,61 €	-14,21
personnel communal (ATSEM + Ménage)	83 606,83 €	80 096,65 €	4,38
contrat photocopieur	1 367,90 €	1 094,57 €	24,97
produits entretien	1 336,52 €	2 079,82 €	-35,74
pharmacie	216,01 €	0,00 €	100,00
entretien bâtiments	1 361,43 €	734,24 €	85,42
divers	0,00 €	1 070,10 €	100,00
prévention routière	200,00 €	500,00 €	-60,00
ENT	45,00 €	45,00 €	0,00
<b>total fonctionnement</b>	<b>118 238,08 €</b>	<b>117 077,52 €</b>	<b>0,99</b>
<b>PARTICIPATION EN EUROS PAR ELEVES</b>	<b>1 002,02 €</b>	<b>975,65 €</b>	<b>2,70</b>
120 élèves EN 2022/2023			
118 élèves EN 2023/2024			

Le bilan de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2023/2024 fait apparaître un montant de dépenses de 118 238,08 € pour 118 enfants scolarisés, soit un montant de 1002,02 € par enfant représentant une augmentation de 2,70% par rapport à l'année dernière.

Le nombre d'enfants domiciliés dans des communes participant aux frais de fonctionnement de l'école était de 26 en 2023/2024. Pour rappel le montant voté l'année dernière pour la participation des communes est de 900 €/enfant.

Madame le Maire propose :

- de porter la participation des communes, dont les enfants fréquentent l'école de Belpech, à 1 000 € par enfant

Elle demande l'autorisation de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention :

Contre :

Pour : 12

7. Frais de fonctionnement restauration scolaire : participation des communes 2023/2024 et vote nouveau tarif 2025

Céline Benazeth présente au Conseil le bilan financier du fonctionnement de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

désignation	montant des dépenses 2023/2024	montant des dépenses 2022/2023	% entre les 2 années scolaires
1 - ALIMENTATION	37 360,74 €	36 286,28 €	2,96
2 - ELECTRICITE	10 804,33 €	9 423,00 €	14,66
3 - EAU	1 284,24 €	597,03 €	115,10
4 - GAZ	1 168,24 €	1 159,59 €	0,75
5 - PRODUITS D'ENTRETIEN	1 219,90 €	2 182,15 €	-44,10
6 - ANALYSES REPAS ET PLANS DE SURFACE	481,20 €	595,20 €	-19,15
7 - ENTRETIEN MATERIEL ET BATIMENT	2 462,45 €	1 797,48 €	36,99
8 - VETEMENT DE TRAVAIL	0,00 €	75,40 €	100,00
9 - ACHAT PETIT MATERIEL	1 123,50 €	598,14 €	100,00
10 - LOGICIEL DE GESTION CANTINE	3 000,00 €	1 000,00 €	200,00
11 - SALAIRES	37 104,90 €	31 217,78 €	18,86
12 - INTERET PRÊT (400 000 € taux 4,39 % sur 15 ans) - DERNIERE ECHEANCE 01/10/2027	5 885,74 €	7 324,75 €	-19,65
<b>total fonctionnement</b>	<b>101 895,24 €</b>	<b>92 256,80 €</b>	<b>10,45</b>
<b>total repas année</b>	<b>10 461,00 €</b>	<b>10 247,00 €</b>	<b>2,09</b>
recettes repas enfants cantine - repas facturé à 2,85 € jusqu'au 31/12/2023 et repas facturé à 3,00 € à compter du 01/01/2024	30 744,00 €	28 384,75 €	8,31
coût de revient d'un repas	9,74 €	9,00 €	8,19
<b>RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE</b>	<b>71 151,24 €</b>	<b>63 872,05 €</b>	<b>11,40</b>
reste à charge par repas	6,80 €	6,23 €	9,12

Le nombre de repas servis en 2023/2024 est de 10 461. Le Montant total des dépenses s'est élevé à 101 895.24 €.

Le prix de revient du repas est de 9.74 € par repas pour l'année scolaire 2023/2024.

Le montant des recettes s'élève à 30 744 €.

La participation restant à la charge de la commune s'élève donc à 71 151.24 € soit 6.80 € par repas.

Pour rappel le montant voté l'année dernière pour la participation des communes était de 6 € par repas.

Il est proposé :

- de laisser la participation des communes, dont les enfants fréquentent le service de restauration scolaire de Belpech, à 6 € par enfant et d'augmenter le prix du repas de 3 € à 3,20 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle demande l'autorisation de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention :

Contre :

Pour : 12

## 8. Signature de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO/ADELPHÉ

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, CITEO/ADELPHÉ a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques ». Le montant du soutien de CITEO s'élève à 0.90€/habitants/an pour engager des actions.

Le barème de soutiens prévu par les pouvoirs publics varie selon le milieu INSEE de chaque commune et sa population. Il s'élève à 0,90 €/hab/an pour une commune en milieu rurale et à 3,50 €/hab/an en milieu touristique.

Il sera également proposé un accompagnement technique, pour autant que l'EPCI le jugera utile.

La CCPLM souhaite assurer au nom de ses communes membres des opérations, actions d'informations, de communication et sensibilisation pour prévenir l'abandon de déchets de nettoyage et des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

La CCPLM propose de travailler annuellement avec sa commission environnement et les communes sur des actions spécifiques pouvant permettre aux communes de diminuer la quantité de déchets abandonnés (exemple : panneaux d'informations, pince à déchets etc...)

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans une Convention proposée par CITEO/ADELPHÉ et qui permettra d'engager des actions de lutte contre les déchets abandonnés diffus, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'intégration de la commune dans un groupement à travers une convention de groupement et d'accepter que l'exécutif de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère signe ladite Convention avec CITEO/ADELPHÉ au nom des communes du groupement.

Madame le Maire demande au conseil :

- d'accepter Le projet de convention de groupement proposé en [annexe 1](#)
- d'accepter d'intégrer le groupement de communes
- de l'autoriser à signer la convention de groupement
- d'accepter que le Président de la CCPLM, André VIOLA soit désigné comme responsable du groupement et interlocuteur privilégié de CITEO/ADELPHE pour mettre en œuvre la Convention LDA
- d'accepter que la CCPLM conventionne avec CITEO/ADELPHE au nom de la commune ([annexe 2](#))
- d'accepter que la communauté de communes perçoive les soutiens financiers de la part de CITEO/ADELPHE dans le cadre de la convention de groupement
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention :

Contre :

Pour : 12

## 9. Ouverture et fermeture de poste – nouveau tableau des effectifs au 1er janvier 2025

Madame le Maire informe le conseil qu'un agent est inscrit sur la liste des agents promouvables d'accession au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Afin de pouvoir nommer cet agent, il convient :

- d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 h,
- De fermer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h une fois la nomination effectuée.

Madame le Maire propose au conseil :

- d'accepter la création et la suppression des postes susmentionnés,
- d'accepter le nouveau tableau des effectifs suivant :

Situation au 12 décembre 2023	Situation au 22/10/2024
1 postes adjoint administratif principal de 1er classe à 35 heures	2 postes adjoint administratif principal de 1er classe à 35 heures
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ième classe à 35 heures	2 postes d'adjoint administratif à 35 heures
2 postes d'adjoint administratif à 35 heures	2 Poste d'Agent de Maitrise à 35 heures
2 Poste d'Agent de Maitrise à 35 heures	6 Postes d'adjoint technique territorial à 35 heures
6 Postes d'adjoint technique territorial à 35 heures	1 Poste d'adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures
1 Poste d'adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures	1 poste d'agent de maitrise principal à 35 heures
1 poste d'agent de maitrise principal à 35 heures	1 poste de rédacteur territorial à 35 heures
1 poste de rédacteur territorial à 35 heures	
<b>SOIT 15 POSTES A 35 HEURES</b>	<b>SOIT 15 POSTES A 35 HEURES</b>

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents (11) :** VILESPY Estelle, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés (3) :** Nicole BLANC-MONTERO, Nicole SCIAU Florence, GAUBERT Raymond

**Procuration (1) :** Frédéric FONTES a donné procuration à Estelle VILESPY

**Vote du Conseil :**

Abstention :

Contre :

Pour : 12

## 10. Décisions du Maire

Les décisions suivantes ont été signées par Madame le Maire :

### **DECISION 2024/018 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AVENANT 6 LOT 1**

Madame le Maire a :

- Accepté de conclure l'avenant 6 sur le lot 1 ci-après détaillé :
  - Travaux de plus-values relatifs à la réalisation d'une dalle pour poser la climatisation pour un montant de 1 869.90 € HT (2 242.68.00 € TTC)
- Accepté et signé les pièces liées à cet avenant,
- dit que le nouveau montant du marché est de :

lot n°	Entreprise retenue	Contact	Adresse	Identifiant SIRET	MONTANT HT DE BASE + OPTION +	AVENANT 6	MONTANT HT TOTA DE BASE ET OPTION	MONTANT TTC
LOT 0 – DESAMIANTAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	7 148,81 €		7 148,81 €	8 578,57 €
LOT 1 – DEMOLITION GROS-OEUVRE ENDUIT	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	27 708,76 €	1 868,90 €	29 577,66 €	35 493,19 €
LOT 2 – PLATRIERIE FAUX-PLAFONDS	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	33 081,21 €		33 081,21 €	39 697,45 €
LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	55 047,98 €		55 047,98 €	66 057,58 €
LOT 4 – CARRELAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	36 605,02 €		36 605,02 €	43 926,02 €
LOT 5 - ELECTRICITE	SARL E2CM	MARC MOIROUD	ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	48769538900030	13 840,00 €		13 840,00 €	16 608,00 €
LOT 6 – CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	89 460,78 €		89 460,78 €	107 352,94 €
LOT 7 – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	sarl FONTES	Julien SARL FONTES	0 ZONE INDUSTRIELLE DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	52956842000010	14 309,31 €		14 309,31 €	17 171,17 €
TOTAL FINAL					277 201,87 €	1 868,90 €	279 070,77 €	334 884,92 €

➤ Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

#### **DECISION 2024/019 : TRAVAUX DE VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE DE BELPECH**

Madame le Maire a :

- Accepté et signé le devis D24/00108 du 9 septembre 2024 relatif à des travaux de végétalisation des allées du cimetière de Belpech transmis par la SAS JADE PAYSAGISTE, 24 chemin de la Camave 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (SIRET 900211228 00029) d'un montant total de 11 141.44 € € HT (13 369.73 T.T.C.).
- Autorisé les paiements d'acompte sur service fait.

**DECISION 2024/020 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – AVENANTS 7 et 8**

Madame le Maire a :

- Accepté De conclure l'avenant 7 sur le lot 3 ci-après détaillé :
  - Travaux de moins-values relatifs à des prestations non réalisées (pose de 2 portes avec occulus et des butées de porte) pour un montant de – 716.46 € HT (- 859.75 € TTC)
- De conclure l'avenant 8 sur le lot 6 ci-après détaillé :
  - Travaux de plus-values relatifs à des travaux de raccordement du lavabo du local ménage et rajout d'un robinet pour un montant de 385.76 € HT (462.91 € TTC).
- Accepté et signé les pièces liées à ces avenants,
- dit que le nouveau montant du marché est de :

lot n°	Entreprise retenue	Contact	Adresse	Identifiant SIRET	MONTANT HT DE BASE + OPTION +	AVENANTS 7 et 8	MONTANT HT TOTA DE BASE ET OPTION	MONTANT TTC
LOT 0 – DESAMIANTAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	7 148,81 €		7 148,81 €	8 578,57 €
LOT 1 – DEMOLITION GROS-OEUVRE ENDUIT	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	29 577,66 €		29 577,66 €	35 493,19 €
LOT 2 – PLATRIERIE FAUX-PLAFONDS	EBZ	KLORIAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	33 081,21 €		33 081,21 €	39 697,45 €
LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES	EBZ	KLORIAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	55 047,98 €	- 716,46 €	54 331,52 €	65 197,82 €
LOT 4 – CARRELAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	36 605,02 €		36 605,02 €	43 926,02 €
LOT 5 - ELECTRICITE	SARL E2CM	MARC MOIROUD	ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	48769538900030	13 840,00 €		13 840,00 €	16 608,00 €
LOT 6 – CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	EBZ	KLORIAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	89 460,78 €	385,76 €	89 846,54 €	107 815,85 €
LOT 7 – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	sarl FONTES	Julien SARL FONTES	0 ZONE INDUSTRIELLE DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	52956842000010	14 309,31 €		14 309,31 €	17 171,17 €
<b>TOTAL FINAL</b>					<b>279 070,77 €</b>	<b>- 330,70 €</b>	<b>278 740,07 €</b>	<b>334 488,08 €</b>

- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**DECISION 2024/021 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION  
ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH – AVENANT**

Madame le Maire a :

- Accepté de conclure l'avenant avec Mme Sandrine CAMBON (cotraitant 1), la SARL Structur'M - Vielmas Marie Benedicte (cotraitant 2) et ECOBE 09 (cotraitant 3) ci-après détaillé :

<b>Éléments de mission de base</b>	<b>Ventilation par élément de mission</b>	<b>Montant</b>	<b>Cotraitant 1 Mandataire*</b>	<b>Cotraitant 2</b>	<b>Cotraitant 3</b>
Esquisse	5%	1 393,70 €	592,32 €	592,32 €	209,06 €
APS	10%	2 787,40 €	1 184,65 €	1 184,65 €	418,11 €
APD	15%	4 181,10 €	1 776,97 €	1 776,97 €	627,17 €
PRO	20%	5 574,80 €	2 369,29 €	2 369,29 €	836,22 €
AMT	5%	1 393,70 €	592,32 €	592,32 €	209,06 €
X VISA	5%	1 393,70 €	592,32 €	592,32 €	209,06 €
<input type="checkbox"/> VISA partiel et EXE partielles					
<input type="checkbox"/> EXE intégrales					
DET	35%	9 755,90 €	4 146,26 €	4 146,26 €	1 463,39 €
AOR	5%	1 393,70 €	592,32 €	592,32 €	209,06 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>27 874,01 €</b>	<b>11 846,45 €</b>	<b>11 846,45 €</b>	<b>4 181,10 €</b>

- Accepté et signé les pièces liées à cet avenant,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**DECISION 2024/022 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT  
DE LA SALLE DU PATRONAGE DE L'ÉGLISE DE BELPECH**

Madame le Maire a :

- accepté et signé le contrat de maitrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la salle du patronage de l'église de BELPECH avec la La SARL AURIOL ARCHITECTE & PATRIMOINE, situé à 39, avenue Charles de Gaulles 11150 BRAM (SIRET 818059685 00037) pour un montant de 5 492.35 € HT soit 6 590.82 € TTC.

Le détail des honoraires est le suivant :

		%	€ HT
AVP	Relevé, photographies, établissement et conception du projet, retranscription des éléments graphiques. Dépôt de la déclaration de travaux	25,00%	1 373,09€
PRO/DCE	Etablissement de plans de détails et techniques. Préparation du dossier de consultation des entreprises.	25,00%	1 373,09€
ACT	Etablissement du marché des entreprises	6,00%	329,54€
VISA	Viser les plans d'exécution des entreprises.	7,00%	384,46€
DET	Suivi du chantier. Gestion de l'économie du projet.	30,00%	1 647,71€
AOR	Assister pour les opérations de réception.	7,00%	384,46€

Total Mission Base	100,00%	5 492,35€
--------------------	---------	-----------

- accepté et signé les pièces liées à cet avenant,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

## 11. Questions diverses

Selon le règlement du Conseil Municipal, des questions diverses peuvent être adressées à Madame le Maire 48h avant la date du conseil pour être présentées en séance. En cas de dépôt après le délai imparti, elles seront présentées lors de la réunion suivante.

\*\*\*\*\*

Conformément au règlement du Conseil Municipal Madame le Maire lève la séance à 20h20

Le Maire – Estelle VILESPY



Le secrétaire – Noël BOUSQUET

